

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 AVRIL 2024

ORDRE DU JOUR :

- VIE ASSOCIATIVE - subventions aux associations année 2024.
- BUDGET PRINCIPAL compte de gestion 2023.
- BUDGET PRINCIPAL compte administratif 2023.
- BUDGET PRINCIPAL affectation du résultat 2023
- BUDGET COMMUNAL vote des taux de contributions directes 2024.
- BUDGET PRINCIPAL vote du budget primitif 2024.
- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT compte de gestion 2023.
- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT compte administratif 2023.
- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT affectation du résultat 2023.
- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT vote du budget primitif 2024.
- BUDGET ANNEXE EAU POTABLE compte de gestion 2023.
- BUDGET ANNEXE EAU POTABLE compte administratif 2023.
- BUDGET ANNEXE EAU POTABLE affectation du résultat 2023.
- BUDGET ANNEXE EAU POTABLE vote du budget primitif 2024.
- QUESTIONS DIVERSES

Convocation affichée le 28 mars 2024

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué en date du 28 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves BILBOT, Maire.

Présents : M. Yves BILBOT, M. Laurent PRELAT, Mme Cécile MASSON, M. Hervé CULAS,

M. Patrick VAUTRAIN, M. Romain CARLIER, Mme Agnès BROCARD, Mme Brigitte SOUILLIART, Mme Madeleine CLARA, M. Jean-Paul SITTERLIN, M. Jean VANDELLE, M. Stéphane ROUSSELET, M. Jean-Marc GUELDRY.

Absents/excusés : Mme Annie DUPUIS.

Secrétaire de séance : Mme Madeleine CLARA.

Nomination du secrétaire de séance:

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil nomme Mme Madeleine CLARA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Arrêt du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 mars 2024.

Le projet de procès-verbal de la réunion du 19 mars 2024 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du Conseil.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 19 mars 2024.

VIE ASSOCIATIVE VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS-ANNEE 2024

N°2024-13

Considérant les demandes de subvention de fonctionnement reçues en mairie pour l'année 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions ci-dessous aux associations pour l'année 2024 ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice.

ASSOCIATIONS EXTERIEURES AU VILLAGE	MONTANTS (€)
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	20,00
ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX	20,00
ASSOCIATION DEPART.DE PARENTS, DE PARENTS HANDICAPES ET DE LEURS AMIS DE COTE D-OR (ADAPEI)	20,00
CROIX ROUGE FRANCAISE-UNITE LOCALE DE MONTBARD VITTEAUX	20,00
ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSE EN PLAQUES(AFSEP)	20,00
CENTRE GEORGES FRANCOIS LECLERC (CGFL)	20,00
LES AMIS DU VAL DE BRENNE	20,00
ASSOCIATIONS DU VILLAGE	
CLUB DE L'AMITIE	125,00
ASSOCIATION FOOTBALL CLUB DE SAINT-REMY	470,00
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE ECOLE PRIMAIRE Ecole élémentaire :6,40€/élève - prévision rentrée 2024/2025-60 élèves à préciser en novembre 2024	384,00
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE ECOLE PRIMAIRE école maternelle: 6,40€/élève - prévision rentrée 2024/2025-40 élèves à préciser en novembre 2024	256,00
AMICALE PETANQUE REMIGEOISE	200,00
ASSOCIATION AU COEUR DE LA VIE REMIGEOISE(ACVR)	200,00
ASSOCIATION DES JEUNES DE SAINT-REMY (AJSR)	200,00
TOTAL	1975,00

Délibération transmise en sous-préfecture le **11/04/2024**
Publiée sur papier le : **11/04/2024**

BUDGET PRINCIPAL APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

N°2024-14

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats

de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant le Compte de Gestion, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le Compte Administratif,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECLARE** que le **Compte de Gestion** du budget principal, dressé pour l'exercice 2023 par le Releveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération transmise en sous-préfecture le **11/04/2024**
Publiée sur papier le : **11/04/2024**

BUDGET PRINCIPAL VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

N°2024-15

Le Maire, Yves BILBOT se retire et ne prend pas part au vote. Mr Jean-Paul SITTERLIN, 1^{er} adjoint est désigné Président de séance.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif du budget principal pour l'année 2023 dressé par Monsieur Yves BILBOT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

⇒ lui donne acte, à l'unanimité, de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme ci-dessous:

FONCTIONNEMENT	
Recettes 2023	680396.59
Dépenses 2023	-628887.26
RESULTAT EXERCICE 2023 - Excédent	51509.33
RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2022 - Excédent	363897.39
AFFECTATION résultat 2022	-81294.47
RESULTAT CLOTURE 2023- Excédent	334112.25
INVESTISSEMENT	
Recettes 2023 (dont affectation 2022)	139122.79
Dépenses 2023	-159203.97
RESULTAT EXERCICE 2023 -déficit	-20081.18
RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2022- déficit	-77274.47
RESULTAT CLOTURE 2023 - Déficit	-97355.65
RESULTAT GLOBAL 2023 - Excédent	236756.60

élibération transmise en sous-préfecture le **11/04/2024**
Publiée sur papier le : **11/04/2024**

BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DU RESULTAT 2023

N°2024-16

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal approuvé par délibération de ce jour,
- **VU** le compte de gestion du budget principal pour l'année 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** l'affectation du résultat 2023 au budget primitif 2024 comme ci-dessous :

Excédent antérieur de fonctionnement 2022 reporté en 2023		282602.92
Résultat fonctionnement propre de l'exercice 2023		51509.33
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 CUMULE		334112.25
Déficit antérieur d'investissement 2022 reporté en 2023		-77274.47
Résultat investissement propre 2023		-20081.18
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023 CUMULE		-97355.65
Crédits d'investissement 2023 reportés en 2024-recette	46145.00	
Crédits d'investissement 2023 reportés en 2024-dépense	-153000,00	
SOLDE DES CREDITS INV.REPORTES EN 2024	-106855,00	
⇒ BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT		204210.65
AFFECTATION		
1/ affectation au R/1068		204210.65
2/ Report total en fonctionnement au R/002		129901.60

Délibération transmise en sous-préfecture le **11/04/2024**
Publiée sur papier le : **11/04/2024**

VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTION 2024

N°2024-17

- Après avoir pris connaissance de la situation financière de la commune,
- Après avoir élaboré le budget de l'année 2024,
- Après avoir pris connaissance du produit fiscal à taux constants présenté par les services fiscaux pour l'année 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** le vote ci-dessous des taux de contributions directes pour 2024:

Libellés	Bases 2024 prévisionnelles notifiées	taux appliqués par décision du Conseil Municipal	coefficient Variation du taux	Produit fiscal Attendu 2024
Taxe foncière (bâti)	829900	39,45%	1,015000	327396
Taxe foncière (non bâti)	26600	49,75%	1.015000	13233
Taxe habitation	108300	15,46%	1.015000	16743
TOTAL				357372

Délibération transmise en sous-préfecture le 11/04/2024
Publiée sur papier le : 11/04/2024

BUDGET PRINCIPAL VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

N°2024-18

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget principal pour l'année 2024,
- **ARRETE** les montants ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	
Recettes 2024	655525,00
Dépenses 2024	-567260,00
RESULTAT EXERCICE 2024 - Excédent	88265,00
<i>RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2023 - Excédent</i>	<i>334112,25</i>
<i>Affectation du résultat 2023</i>	<i>-204210,65</i>
RESULTAT PREVISIONNEL 2024- Excédent	218166,60

INVESTISSEMENT	
Recettes 2024 (dont affectation)	229045,65
Dépenses 2024	-119880,00
RESULTAT EXERCICE 2024 -excédent	109165,65
<i>Crédits 2023 reportés en recette en 2024</i>	<i>46145,00</i>
<i>Crédits 2023 reportés en dépense en 2024</i>	<i>-153000,00</i>
<i>RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2023-Déficit</i>	<i>-97355,65</i>
RESULTAT PREVISIONNEL 2024 - Déficit	-95045,00
RESULTAT GLOBAL PREVISIONNEL 2024- Excédent	123121,60

Délibération transmise en sous-préfecture le 11/04/2024
Publiée sur papier le : 11/04/2024

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

N°2024-19

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant le Compte de Gestion, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le Compte Administratif,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECLARE** que le **Compte de Gestion du budget annexe « assainissement »**, dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération transmise en sous-préfecture le **11/04/2024**
Publiée sur papier le : **11/04/2024**

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

N°2024-20

Le Maire, Yves BILBOT se retire et ne prend pas part au vote. Mr Jean-Paul SITTERLIN, 1^{er} adjoint est désigné Président de séance.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif du budget annexe assainissement pour l'année 2023 dressé par Monsieur Yves BILBOT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

⇒ lui donne acte, à l'unanimité, de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme ci-dessous:

FONCTIONNEMENT	
Recettes 2023	91721.71
Dépenses 2023	-97670.15
RESULTAT EXERCICE 2023 - déficit	-5948.44
<i>RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2022 - excédent</i>	51141.18
<i>AFFECTATION résultat 2022</i>	0.00
RESULTAT CLOTURE 2023- excédent	45192.74
INVESTISSEMENT	
Recettes 2023	32972.21
Dépenses 2023	-32887.32
RESULTAT EXERCICE 2023 - excédent	84.89
<i>RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2022-excédent</i>	193372.18
RESULTAT CLOTURE 2023 - excédent	193457.07
RESULTAT GLOBAL 2023- excédent	238649.81

Délibération transmise en sous-préfecture le **11/04/2024**
Publiée sur papier le : **11/04/2024**

**BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »
AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

N°2024-21

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe assainissement approuvé par délibération de ce jour,
- **VU** le compte de gestion du budget annexe assainissement pour l'année 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** l'affectation du résultat 2023 au budget primitif 2024 comme ci-dessous :

Excédent antérieur de fonctionnement 2022 reporté en 2023		51141.18
Résultat de fonctionnement propre de l'exercice 2023		-5948.44
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 CUMULE		45192.94
Excédent antérieur d'investissement 2022 reporté en 2023		193372.18
Résultat d'investissement propre de l'exercice 2023		84.89
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023 CUMULE		193457.07
Crédits d'investissement 2023 reportés en 2024-recette	0.00	
Crédits d'investissement 2023 reportés en 2024-dépense	-2560,00	
SOLDE DES CREDITS REPORTEES EN 2024	-2560.00	
⇒ BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT		0,00
AFFECTATION		
1/ affectation au R/1068		0.00
2/ report en fonctionnement au R/002		45192.94

Délibération transmise en sous-
préfecture le **11/04/2024**
Publiée sur papier le : **11/04/2024**

**BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

N°2024-22

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget annexe assainissement pour l'année 2024,
- **ARRETE** les montants ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	
Recettes 2024	93370.00
Dépenses 2024	-97310.00
RESULTAT EXERCICE 2024 - déficit	-3940.00
<i>RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2023 - excédent</i>	45192.74
<i>Affectation du résultat 2023</i>	0.00
RESULTAT PREVISIONNEL 2024- excédent	41252.74

INVESTISSEMENT	
Recettes 2024	33375.00
Dépenses 2024	-31160.00
RESULTAT EXERCICE 2024 -excédent	2215.00
<i>Crédits 2023 reportés en recette en 2024</i>	0.00
<i>Crédits 2023 reportés en dépense en 2024</i>	-2560.00
RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2023-excédent	193457.07
RESULTAT PREVISIONNEL 2024 - excédent	193112.07
RESULTAT GLOBAL PREVISIONNEL 2024- excédent	234364.81

Délibération transmise en sous-préfecture le **11/04/2024**
Publiée sur papier le : **11/04/2024**

BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE » APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

N°2024-23

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant le Compte de Gestion, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le Compte Administratif,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECLARE** que le *Compte de Gestion* du budget annexe « eau potable », dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération transmise en sous-préfecture le **11/04/2024**
Publiée sur papier le : **11/04/2024**

BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE » VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

N°2024-24

Le Maire, Yves BILBOT se retire et ne prend pas part au vote. Mr Jean-Paul SITTERLIN, 1^{er} adjoint est désigné Président de séance.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif du budget annexe eau potable pour l'année 2023 dressé par Monsieur Yves BILBOT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

⇒ lui donne acte, à l'unanimité, de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme ci-dessous:

FONCTIONNEMENT	
Recettes 2023	20730.46
Dépenses 2023	-14318.79
RESULTAT EXERCICE 2023 - excédent	6411.67
RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2022 - excédent	144100.20
AFFECTATION du résultat 2022	0.00
RESULTAT CLOTURE 2023- excédent	150511.87
INVESTISSEMENT	
Recettes 2023	9296.19
Dépenses 2023	-28238.73
RESULTAT EXERCICE 2023 - déficit	-18942.54
RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2022-excédent	26033.59
RESULTAT CLOTURE 2023 - excédent	7091.05
RESULTAT GLOBAL 2023 - excédent	157602.92

Délibération transmise en sous-préfecture le 11/04/2024
Publiée sur papier le : 11/04/2024

BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE » AFFECTATION DU RESULTAT 2023

N°2024-25

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe eau potable approuvé par délibération de ce jour,
- **VU** le compte de gestion du budget annexe eau potable pour l'année 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** l'affectation du résultat 2023 au budget primitif 2024 comme ci-dessous :

Excédent antérieur de fonctionnement 2022 reporté en 2023	144100.20
Résultat de fonctionnement propre de l'exercice 2023	6411.67
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 CUMULE	150511.87
Excédent antérieur d'investissement 2022 reporté en 2023	26033.59
Résultat d'investissement propre de l'exercice 2023	-18642.54
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023 CUMULE	7091.05

Crédits d'investissement 2023 reportés en 2024-recette	0,00	
Crédits d'investissement 2023 reportés en 2024-dépense	0,00	
SOLDE DES CREDITS REPORTES EN 2024	0,00	
⇒ BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT		0,00
AFFECTATION		
1/ affectation au R/1068		0,00
2/ report en fonctionnement au R/002		150511.87

Délibération transmise en sous-préfecture le **11/04/2024**
Publiée sur papier le : **11/04/2024**

**BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE »
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

N°2024-26

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget annexe « eau potable » pour l'année 2024,
- **ARRETE** les montants ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	
Recettes 2024	18710.00
Dépenses 2024	-14535.00
RESULTAT EXERCICE 2024 - excédent	4175.00
<i>RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2023 - excédent</i>	150511.87
<i>Affectation du résultat 2023</i>	0.00
RESULTAT PREVISIONNEL 2024- excédent	154686.87

INVESTISSEMENT	
Recettes 2024	19160.00
Dépenses 2024	-4220.00
RESULTAT EXERCICE 2024 - excédent	14940.00
<i>Crédits 2023 reportés en recette en 2024</i>	0.00
<i>Crédits 2023 reportés en dépense en 2024</i>	0.00
<i>RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2023-excédent</i>	7091.05
RESULTAT PREVISIONNEL 2024 - excédent	22031.05
RESULTAT GLOBAL PREVISIONNEL 2024- excédent	176717.92

Délibération transmise en sous-préfecture le **11/04/2024**
Publiée sur papier le : **11/04/2024**

QUESTIONS DIVERSES

néant

Les délibérations N° 2024-13 à N° 2024-26 ont été examinées au cours de cette séance à laquelle étaient présents M. Yves BILBOT, M. Laurent PRELAT, Mme Cécile MASSON, M. Hervé CULAS, M. Patrick VAUTRAIN, M. Romain CARLIER, Mme Agnès BROCARD, Mme Brigitte SOUILLIART, Mme Madeleine CLARA, M. Jean-Paul SITTERLIN, M. Jean VANDELLE, M. Stéphane ROUSSELET, M. Jean-Marc GUELDRY.

La secrétaire de séance

Le Maire,

Mme Madeleine CLARA

M. Yves BILBOT

En application de l'article L.2121-25 du code Général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 11 avril 2024.